



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

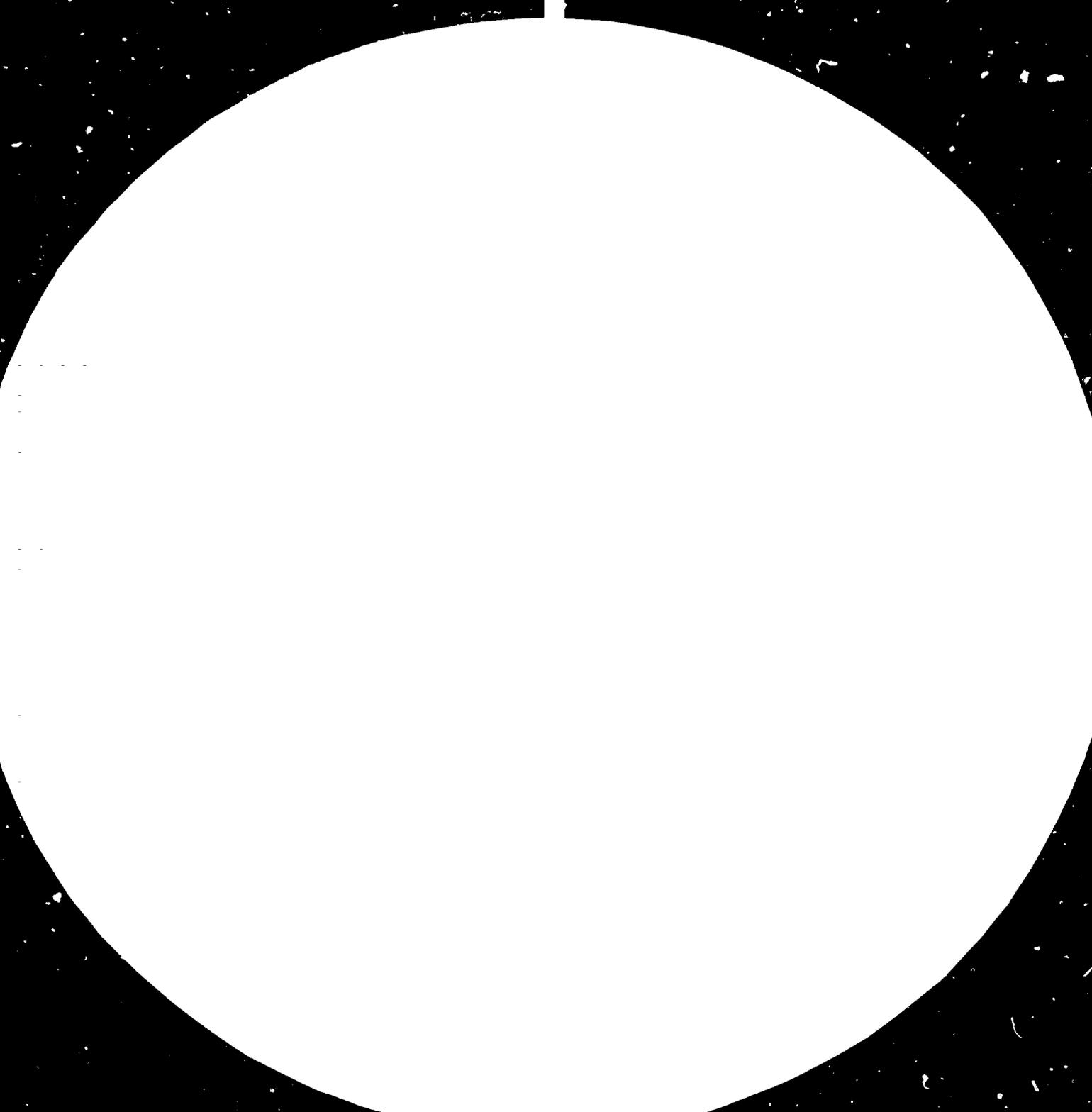
FAIR USE POLICY

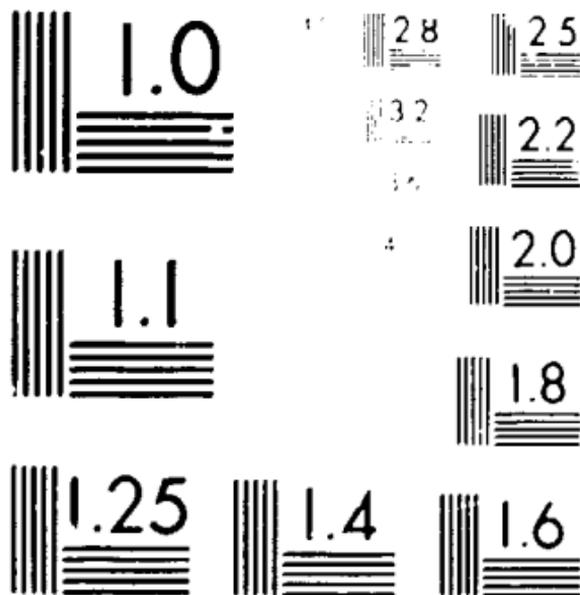
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





Microcopy Resolution Test Chart

ANSI #1 - 1983 (ISO #2)

11229—F

Distr. LIMITEE

UNIDO/CPE.2

16 janvier 1982

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

COMITES NATIONAUX POUR L'ONU
EXPERIENCE ACQUISE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

034072

V.82-20631

Le présent document a été établi par C.A. El-Kholy, Conseiller hors classe à l'Institut de recherches scientifiques du Koweït, et édité par le Secrétariat de l'ONUJI. Les opinions qui y sont exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat de l'ONUJI.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
HISTORIQUE	4
SITUATION ACTUELLE	7
LES FONCTIONS DES COMITES NATIONAUX POUR L'ONUJI	11
PROBLEMES FONDAMENTAUX	15
SUGGESTIONS EN VUE DE RELANCER LES COMITES NATIONAUX	18

Tableaux

1. Création des comités nationaux	23
2. Organisation des comités nationaux pour l'ONUJI	24
3. Etat actuel des comités nationaux pour l'ONUJI	30

HISTORIQUE

La recommandation relative à la création de comités nationaux pour l'ONUDI a été prise par le Colloque international sur le développement industriel qui s'est tenu à Athènes du 29 novembre au 19 décembre 1967, c'est-à-dire, un an après la création de l'ONUDI proprement dite par l'Assemblée générale. Ce Colloque auquel ont participé 78 pays dont un grand nombre étaient représentés à l'échelon ministériel, a été la première Conférence des Nations Unies consacrée à l'industrialisation. Les préparatifs du Colloque ont souvent fait intervenir des autorités administratives et des établissements privés qu'intéressaient les activités de l'Organisation nouvellement créée. Le projet de recommandation portant création de comités nationaux émanait de six pays en développement^{1/} et demandait aux Etats Membres : "d'envisager la création de comités nationaux pour l'ONUDI, composés de représentants des ministères et services de l'Etat, ainsi que de représentants d'établissements universitaires et d'instituts de recherche et d'entreprises industrielles et commerciales publiques et privées qui ont un rôle à jouer dans l'industrialisation. Les comités nationaux exerceront des fonctions consultatives auprès des gouvernements et des institutions membres sur toutes les questions qui relèvent des activités de l'ONUDI. Les Etats Membres peuvent confier les fonctions des comités nationaux à des organismes qui existent déjà dans leur pays, en leur donnant tout mandat additionnel qui serait jugé nécessaire pour mettre ces organismes en mesure de bien s'acquitter de leurs fonctions"^{2/}.

De nombreux pays ont acquiescé à cette recommandation soit en créant des comités nationaux pour l'ONUDI, soit en chargeant certains organismes déjà en place d'assumer les fonctions correspondantes. Deux ans plus tard, dans son rapport au Conseil du développement industriel^{3/} sur le rôle central de l'ONUDI dans la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine du développement industriel, le Secrétaire exécutif de l'ONUDI a déclaré que 25 Etats Membres avaient créé des comités nationaux pour l'ONUDI ou en avaient confié la charge à des organismes précédemment établis.

La recommandation du Colloque d'Athènes selon laquelle le rôle des comités nationaux pouvait être assuré par "des organismes qui existaient déjà" a été interprétée comme englobant les services administratifs gouvernementaux proprement

^{1/} Dahomey (aujourd'hui Bénin), Inde, Iran, Kenya, République arabe syrienne et Trinité-et-Tobago.

^{2/} Rapport du Colloque international sur le développement industriel, Athènes, 1967 (publication de l'ONU, No de vente 69.II.B.7), paragraphe 73.

^{3/} Troisième session du 24 avril au 15 mai 1969.

dits, ce qu'ont admis le Secrétariat de l'ONUDI et le Conseil du développement industriel. Au nombre des organismes énumérés dans le présent rapport pour avoir été chargés d'assurer les responsabilités de comité national figurent les bureaux de planification nationale ou les départements des relations extérieures de certains ministères de l'industrie. Il est intéressant de constater que la moitié des pays qui ont recommandé la création de ces comités nationaux sans n'en avoir eux-mêmes à l'époque et n'en ont toujours pas aujourd'hui.

Il existe à ce jour 57 comités nationaux dont l'établissement a suivi un rythme très irrégulier. Le tableau 1 précise combien il en a été créé chaque année depuis 1968. En fin 1969, il y avait 28 comités nationaux constitués soit en tant qu'entités distinctes, soit en confiant les responsabilités correspondantes à des organismes déjà créés. En 1972, le Secrétaire exécutif de l'ONUDI a informé le Conseil du développement industriel^{4/} qu'entre 1968 et décembre 1971 40 pays avaient créé des comités nationaux pour l'ONUDI ou "institutions analogues". La répartition en était la suivante: 14 en Afrique, 10 en Asie, 9 en Europe et 7 en Amérique latine. Le mouvement initial en faveur de la création de comités nationaux a nettement faibli au cours des cinq années suivantes (1972-1976) durant lesquelles il n'en a été établi qu'un seul, en dépit des instances du Secrétariat qui rappelait aux Etats Membres l'importance d'une intensification de l'activité des comités nationaux déjà constitués, et la nécessité d'en créer de nouveaux.

Les efforts du Secrétariat de l'ONUDI ont finalement abouti à la réunion de certains comités nationaux, conjointement organisée par l'ONUDI et par le Gouvernement de la Bulgarie à Sofia du 17 au 19 mai 1977. Les représentants de neuf comités nationaux de différentes régions ont procédé à un échange de données d'expérience et ont considéré les mesures permettant de renforcer ces comités et d'en améliorer la coopération avec l'ONUDI. Ils ont adopté un certain nombre de recommandations d'ensemble (ID/WG.251/4). L'année en question a vu la création de deux nouveaux comités nationaux, suivie au cours de la période allant de 1978 à 1981 par celle de 11 autres. Les pays qui ont ainsi constitué des comités nationaux ou en ont confié les responsabilités à des organismes précédemment créés sont les suivants : Afghanistan, Botswana, Bulgarie, Burundi, Chili, Chine,

^{4/} "Rapport sur la coordination entre l'ONUDI et les comités nationaux pour l'ONUDI" (ID/P/110), paragraphe 2.

Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Equateur, Finlande, Ghana, Guatemala, Haute-Volta, Honduras, Hongrie, Inde, Iran, Iraq, Italie, Koweït, Lesotho, Liban, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malte, Maroc, Mongolie, Népal, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yémen démocratique, Yougoslavie.

Bien que les comités nationaux se situent pour la plupart dans des pays en développement, leur répartition géographique est relativement équilibrée, leur nombre est pratiquement le même dans chacune des régions suivantes : Afrique, Etats arabes, Asie et Océanie, Europe et Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes. Les comités nationaux de six Etats européens de l'Est sont particulièrement actifs, il en existe cinq autres en Europe occidentale (Finlande comprise), mais aucun en Amérique du Nord. Par suite de la situation politique, cinq comités nationaux ne fonctionnent actuellement pas, on espère toutefois qu'ils seront prochainement réactivés. Dix-huit des 57 comités nationaux relèvent de départements gouvernementaux (voir tableau 2).

SITUATION ACTUELLE

Les Etats Membres de l'ONUDI sont géographiquement, économiquement et politiquement si divers qu'il est naturel que la structure et la composition de leurs comités nationaux, ou celles des organisations et organes s'acquittant des fonctions de ces comités soient elles aussi très variées. En outre, comme le fonctionnement d'un comité national, ou d'un organisme s'acquittant de ses fonctions ne relève que du pays intéressé, il ne faut pas s'étonner que le caractère et la situation propres à chaque pays l'emportent sur tout ce qui pourrait pousser à l'uniformité. C'est pourquoi l'examen de l'activité des comités nationaux débouche sur un constat dépourvu d'homogénéité, ce qui donne évidemment une idée assez peu favorable de la réalité. S'il était démontré que les difficultés éprouvées par les comités nationaux sont dues à telle ou telle particularité de leur organisation, il serait raisonnable que les autorités intéressées étudient chaque cas et mettent au point d'autres méthodes de fonctionnement pour donner une plus grande efficacité au comité national de leur pays.

La plus grande différence entre les comités nationaux oppose les pays où les fonctions des comités sont exercées, conformément à la recommandation d'Athènes, par des entités composites - c'est-à-dire des organismes non gouvernementaux ou collégiaux dont les membres représentent divers secteurs et groupes - et où leurs fonctions sont confiées à un service gouvernemental. Cette dernière solution est adoptée à l'heure actuelle dans huit pays. Dans cinq de ces pays, les ministères de tutelle de l'industrie, ou les services de ces ministères, sont chargés d'exercer les fonctions du comité national. Dans deux autres pays, le comité relève d'un autre ministère; et dans le dernier, il relève du service national de planification. Dans les pays où un organisme collégial (comité ou commission) joue le rôle de comité national, on observe de multiples variations en ce qui concerne la taille, le nombre des membres, la représentativité et diverses autres caractéristiques. Pourtant, tous ces comités conservent le caractère "pluraliste", élément essentiel de la recommandation d'Athènes selon laquelle les divers secteurs et groupes participant à la vie industrielle doivent être réunis au sein d'un organisme consultatif. Il n'y a évidemment aucun dialogue possible entre le public et l'industrie quand les comités nationaux sont créés dans des pays dépourvus de tout secteur privé. Toutefois, il est intéressant de signaler que dans certains pays en développement où le secteur public assure l'essentiel de l'activité industrielle sans prétendre à l'exclusivité, le secteur privé n'est pas représenté au comité national.

D'autres différences existent également en ce qui concerne le mandat et le domaine d'activité. Les comités nationaux de 35 pays exercent exclusivement les fonctions qui leur sont propres, mais les organismes, qui dans 10 autres pays exercent les fonctions d'un comité, assument également d'autres responsabilités.

Le Secrétariat a étudié ces diverses questions au cours des dernières années. En 1978, il a envoyé un questionnaire détaillé à tous les comités nationaux sur les questions suivantes :

Création

Composition

Statut

Fonctionnement

Pouvoir.

Malheureusement, aucune réponse digne de ce nom n'a été reçue. En février 1981, un autre questionnaire, moins détaillé cette fois, a été envoyé à 40 comités nationaux. Le questionnaire était rédigé comme suit :

Le comité dispose-t-il d'un secrétariat permanent ?

Se réunit-il de façon régulière ?

Ses activités sont-elles organisées d'après un programme de travail ?

Ses activités font-elles l'objet de rapports et, le cas échéant, à qui les rapports sont-ils adressés ?

Le comité fait-il des recommandations aux autorités gouvernementales compétentes ?

Le comité est-il satisfait des communications, documents et publications reçus de l'ONU ?

Les documents et les publications de l'ONU atteignent-ils les personnes qui peuvent efficacement s'en servir; sinon, le comité peut-il proposer des améliorations ?

Le comité national peut-il faire d'autres propositions en ce qui concerne les relations avec l'ONU ?

Le but de ce questionnaire était d'évaluer les activités des comités nationaux qui sont encore en activité et de chercher comment on pouvait leur donner une plus grande vitalité. Le questionnaire a été envoyé par l'intermédiaire des représentants résidents du PNUD ou des conseillers industriels principaux hors siège. C'est pourquoi les pays dépourvus de représentants résidents ou de conseillers industriels principaux hors siège n'ont pas reçu de questionnaire. On trouvera au tableau 2 un résumé des réponses reçues jusqu'à maintenant de 27 pays et pour chacun des comités nationaux des observations générales rédigées d'après les renseignements connus du Secrétariat.

En avril 1981, le Secrétariat de l'ONUDI a entrepris une étude comparée de l'action de l'ONUDI et de l'UNESCO en ce qui concerne leurs comités nationaux et commissions nationales^{5/}. L'UNESCO dispose d'une division des commissions nationales placée sous la responsabilité du Sous-Directeur général pour la coopération en vue du développement et des relations extérieures. L'article VII de l'Acte constitutif de l'UNESCO dispose que les Etats Membres créent des commissions nationales ou des organismes nationaux de coopération remplissant un rôle consultatif auprès de leur délégation nationale, à la Conférence générale et auprès de leur gouvernement pour tous les problèmes se rapportant à l'UNESCO, ces commissions ou organismes doivent également jouer le rôle d'organe de liaison pour toutes questions qui intéressent l'Organisation. Sur 146 Etats Membres de l'UNESCO, 137 ont créé des commissions nationales. En 1975, une réunion internationale des secrétaires des commissions nationales pour l'UNESCO a estimé que l'Acte constitutif ne donnait pas une idée exacte de l'évolution de leur rôle. En conséquence, la dix-neuvième Conférence générale de l'UNESCO a adopté la "Charte des commissions nationales", qui tient compte de la diversité des Etats Membres et s'y adapte par un ensemble de directives adaptables. Pour 1981-1983, le budget du programme ordinaire de l'UNESCO affecte la somme de 3 479 100 dollars à la "Coopération avec les commissions nationales". Sur ce montant, 381 000 dollars sont affectés aux programmes de formation pour le personnel des commissions nationales, 455 800 dollars aux consultations entre les commissions nationales.

^{5/} La Réunion de certains comités nationaux pour l'ONUDI, tenue à Sofia en 1977, a recommandé que les comités nationaux pour l'ONUDI examinent leur structure et leur mode de financement en fonction de l'expérience acquise par l'UNESCO (recommandation No 11) et fassent des efforts pour promouvoir la coopération entre les comités nationaux de l'UNESCO et ceux de l'ONUDI, compte tenu de la recommandation du Colloque d'Athènes tendant à ce que les universités et les instituts de recherche soient associés aux travaux des comités nationaux pour l'ONUDI (recommandation No 17).

et avec le Secrétariat de l'UNESCO, 498 500 dollars aux conférences et réunions des commissions nationales et 1 392 000 dollars au soutien aux commissions nationales. Le solde, soit 751 800 dollars, était alloué au personnel de la section chargée de la coopération avec les commissions nationales. Sur demande, l'UNESCO participe dans toute la mesure de ses moyens aux activités suivantes :

- a) Stimuler la coopération entre les comités nationaux à l'échelon national, sous-régional, régional et international;
- b) Instaurer une contribution effective des comités à la coopération technique entre pays en développement;
- c) Elargir la participation des comités à l'exécution des programmes de l'UNESCO dans les pays;
- d) Faire mieux connaître les idéaux, les objectifs et les activités de l'UNESCO au moyen de bulletins, de séminaires, de tables rondes, d'expositions, etc.

Le Secrétariat de l'ONUDI a poursuivi ses efforts pour stimuler les comités nationaux, particulièrement depuis la troisième Conférence générale de l'ONUDI et la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi, de façon à préparer le moment où l'ONUDI deviendra une institution spécialisée. Tout en continuant de s'efforcer à atteindre l'objectif de Lima, le Secrétariat a organisé une "Réunion d'experts en vue d'examiner les attributions des comités nationaux pour l'ONUDI, compte tenu de la Déclaration et du Plan d'action de New Delhi, ainsi que des programmes et des activités actuels et futurs de l'Organisation". La réunion a eu lieu à Vienne du 15 au 17 décembre 1981 et elle a réuni des représentants de huit comités nationaux, venus de différentes régions géographiques. On y a étudié comment on pourrait améliorer le fonctionnement des comités nationaux en mettant à profit les renseignements recueillis par le Secrétariat et l'expérience acquise par les personnes présentes et on y a examiné de quelle façon on pourrait élargir la participation des comités nationaux de l'ONUDI à l'échelon national, régional, sous-régional et interrégional.

LES FONCTIONS DES COMITES NATIONAUX POUR L'ONUDI

Depuis la création des comités nationaux, leur fonction n'a cessé de faire l'objet de débats. Le Colloque d'Athènes a défini ces comités comme des organes consultatifs créés par les gouvernements et chargés de donner des conseils sur toutes les questions relevant des activités de l'ONUDI. Cette définition reste tout aussi valable aujourd'hui, bien que la situation soit légèrement différente dans les pays où les fonctions du comité national sont exercées par un organe gouvernemental.

Depuis 1967 on s'est efforcé de donner à cette définition une réalité concrète. Le Secrétariat de l'ONUDI n'était habilité qu'à faire des suggestions et proposer des orientations aux gouvernements, et à la demande des comités nationaux il l'a fait à plusieurs reprises. Cependant, l'initiative et les décisions continuent à relever des gouvernements et des comités nationaux. En 1968, le Secrétariat a établi (ID/B/55, page 19) une liste des activités que pourraient entreprendre les comités nationaux, parmi lesquelles se trouvaient les suivantes :

- a) Conseiller leurs gouvernements respectifs sur toutes les questions relatives au développement industriel et, en particulier, participer à la promotion, à l'examen et à la soumission des projets d'assistance technique;
- b) Coopérer avec les institutions professionnelles de leurs pays respectifs tels que les chambres de commerce et de l'industrie, les groupements économiques, les syndicats, etc., afin de les intéresser aux activités de l'ONUDI et les amener à encourager, dans leurs sphères d'influence respectives, les projets et les activités de promotion de cette organisation
- c) Contribuer à mieux faire connaître l'ONUDI dans les établissements universitaires, les instituts et centres de recherche ainsi que dans les institutions et organisations s'occupant de développement industriel;
- d) Suivre les activités et les projets entrepris par l'ONUDI en ce qui concerne spécialement les domaines suivants : information et promotion industrielles, études économiques, programmes de formation des cadres, futurs programmes de l'ONUDI en vue d'aider les pays en développement à créer des ateliers de réparation spécialisés et des centres d'entretien pour le matériel industriel et agricole, préparation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement;

- e) Coopérer avec les Centres d'information des Nations Unies dans leurs pays respectifs afin d'assurer une large diffusion des informations à la fois sur les activités de l'ONUDI et sur celles des comités nationaux;

Le document soumis par le Secrétariat à la réunion de Sofia en 1977 (ID/WG.251/2, page 5) énumère les fonctions des comités nationaux. Chaque comité :

- a) Conseille le gouvernement et l'ONUDI sur les problèmes nationaux d'industrialisation, de planification et de programmation industrielles, à la lumière des dispositions de la Déclaration et du Plan d'action de Lima;
- b) Evalue les résultats obtenus par l'industrie, et définit les secteurs où une assistance est nécessaire;
- c) Fournit des conseils sur la législation industrielle, les politiques générales, la formation, la recherche, la normalisation et les domaines où la coopération avec d'autres pays pourrait être nécessaire;
- d) Evalue l'assistance à demander à l'ONUDI pour des industries ou des secteurs industriels spécifiques;
- e) Fournit des conseils sur toute autre question intéressant le développement industriel et la coopération avec l'ONUDI.

Ces fonctions s'inspirent largement du Colloque d'Athènes qui a défini les comités nationaux comme des organes consultatifs apportant une aide aux gouvernements sur les questions de développement industriel.

Ce document reflète l'évolution des activités de l'ONUDI depuis 1968, plus particulièrement les résultats de la deuxième Conférence de l'ONUDI et la multiplication des activités de l'ONUDI dans les Etats Membres.

Une étude récente des fonctions assignées aux Comités nationaux (UNIDO/EX.75), rédigée en avril 1979, classe les fonctions desdits comités en trois catégories : fonctions de consultation, d'information et d'exécution. Dans chaque catégorie, les fonctions relevant des gouvernements et celles relevant de l'ONUDI sont examinées en détail. Il s'agit là de l'analyse la plus détaillée des activités entreprises dans le but de remplir le rôle consultatif envisagé dès le début lors du Colloque d'Athènes.

La réunion d'experts des comités nationaux, qui s'est tenue à Vienne en décembre 1981, a approuvé cette façon d'envisager les fonctions des comités nationaux, et a souligné leur fonction de coordination. Par exemple, comme il a été fait dans un pays, et comme l'a approuvé la réunion, les comités nationaux pourraient rassembler les idées et les opinions des responsables du pays sur les questions relevant des programmes de l'ONUDI. Ils pourraient aussi compiler des statistiques fiables portant sur le développement industriel du pays en question et faire une synthèse des données avant de les transmettre au Secrétariat de l'ONUDI, garantissant ainsi leur caractère intégral et homogène. Une autre tâche de cet ordre qui pourrait être effectuée dans les pays où aucun organisme gouvernemental ne le fait serait la compilation et la mise à jour d'un fichier d'experts nationaux, permettant ainsi une réponse rapide aux demandes de recrutement faites par l'ONUDI. Les comités pourraient aussi se servir de leur influence pour mettre ces fichiers à la disposition de l'ONUDI. Enfin, dans les pays donateurs, certains comités nationaux pourraient établir des rangs de priorité, dans le cadre des orientations gouvernementales sur la portée et l'ampleur de l'aide extérieure, à la fois pour les demandes venant des pays bénéficiaires dans différents secteurs et pour différentes activités.

Pour repérer les domaines pouvant faire l'objet d'une coopération entre les pays et l'ONUDI, il a été conseillé aux comités nationaux de tenir compte de leur rôle de coordination avec d'autres organismes du pays s'occupant de développement industriel ainsi qu'avec d'autres sources d'aide extérieure et d'assistance technique à l'étranger. Il est difficile de définir le rôle de coordination des comités nationaux sans tenir compte de toute la gamme des activités possibles.

Cependant, certaines de ces fonctions pourraient se révéler trop ambitieuses pour être réalistes. Par exemple, il est difficile d'envisager comment les comités nationaux pourraient fournir à leur gouvernement des avis autorisés sur la manière de résoudre les problèmes du pays pour atteindre l'objectif imparti par la Déclaration de Lima, ou sur les problèmes de la mobilisation des ressources nécessaires pour mettre sur pied des programmes ayant le même objectif (UNIDO/EX/75, paragraphe 1).

La réunion a formulé un point de vue intéressant sur la fonction des comités nationaux en tant qu'organes de promotion, par rapport à la fonction de coordination, perçue essentiellement comme un travail d'organisation et de planification. Dans quasiment tous les domaines d'activité, la réunion a envisagé le rôle des comités nationaux essentiellement comme un travail de promotion des idées et de mobilisation des intérêts; il s'agit d'une activité à deux sens, à la fois dans le pays et dans le cadre du Secrétariat de l'ONUDI.

Cependant, cette analyse de la manière dont les fonctions des comités nationaux ont été envisagées depuis quinze ans a clairement montré qu'il n'avait jamais existé la moindre ambiguïté et qu'aucun changement, aucune addition ou omission importants n'étaient intervenus. Les fonctions des comités ont été expliquées en détail à plusieurs reprises, et elles témoignent du rythme des efforts de développement industriel mondial et de l'expansion et de la diversification des programmes et activités de l'ONUDI.

Par conséquent, c'est ailleurs - et non dans la redéfinition des fonctions des comités nationaux - qu'il convient de chercher une réponse à l'impression - commune aux pays membres et au Secrétariat - que les comités n'ont pas répondu à tous les espoirs placés en eux et n'ont eu d'effet ni sur le développement industriel, ni sur le rôle de l'ONUDI. Ceci n'exclut ni la possibilité ni la nécessité de réexaminer, le cas échéant, les fonctions des comités nationaux. Il convient donc d'axer les travaux sur un nombre limité de fonctions prioritaires qui pourraient effectivement être réalisées dans le cadre des contraintes dans le domaines des ressources matérielles et humaines, et dans le cadre des limites organisationnelles.

PROBLEMES FONDAMENTAUX

Depuis la création des comités nationaux, aucune analyse explicite ou détaillée de leurs problèmes n'a été faite, que ce soit au niveau national ou dans le cadre du Secrétariat de l'ONUDI. Entreprendre une analyse de ce genre est une question plutôt délicate qui nécessite beaucoup de tact et de discrétion. Toutefois, si elle a pour but d'améliorer les succès remportés par les comités nationaux dans le cadre des contraintes existantes elle serait alors pleinement justifiée. Tel était le point de vue exprimé par les experts au cours de la réunion de décembre 1981 lorsqu'ils ont examiné en profondeur les problèmes. On a estimé qu'en ignorant cette question au cours des délibérations antérieures, on a rendu stériles la plupart des analyses de fonction détaillées de même qu'un bon nombre de recommandations. Ces pratiques n'avaient pas d'influence sur l'efficacité des comités nationaux puisqu'elles n'avaient pas été préparées. La réunion a délibéré de la question compte tenu des expériences des participants, des conséquences de certaines des recommandations précédentes et des données rassemblées par le Secrétariat et résumées dans les tableaux 2 et 3.

La plupart des échecs ou des insuffisances des comités nationaux pouvaient être attribués à un certain nombre de problèmes fondamentaux qui ont entraîné une multitude de problèmes secondaires. Toutefois, certains des comités nationaux ont réussi à s'acquitter de presque toutes les fonctions que l'on attendait d'eux. Mais leur nombre est limité. Dans la majorité des cas, les comités nationaux n'ont pas répondu aux espérances, et les problèmes énumérés ci-dessous ont été reconnus comme étant les problèmes fondamentaux qui ont gravement limité les résultats d'un grand nombre de comités nationaux.

- a) Manque de fonds appropriés. Ce problème a une influence directe sur le pouvoir des comités nationaux de s'acquitter de leurs fonctions. L'octroi de fonds en provenance de ressources nationales pouvait poser un problème dans certains pays en développement. Le Secrétariat de l'ONUDI n'a pas pu les aider à cet égard et la réunion, bien que consciente des contraintes budgétaires, notamment au cours des prochaines années, n'a pu être d'aucun secours, par opposition à l'attitude du Secrétariat de l'UNESCO.

- b) Manque d'autonomie. Confier les fonctions du comité national à un Ministère de l'Etat n'a pas été une réussite et il était évident que cela ne relevait pas du système socio-politique d'un pays donné. Le problème semble être que la plupart des Ministères de l'Etat ne peuvent pas disposer du temps nécessaire lorsqu'ils sont appelés à s'acquitter de fonctions supplémentaires. Ce problème est lié au problème de l'octroi des fonds, puisque la désignation d'un comité national en tant qu'entité distincte entraîne l'obligation de fournir des ressources;
- c) Manque de représentation multiple. Une représentation limitée au sein du comité national et l'exclusion de certains groupes ou organisations dynamiques en matière de développement industriel n'ont pas permis de répondre aux espérances du Colloque d'Athènes qui est la genèse des comités nationaux. La recommandation du Colloque d'Athènes envisageait l'inclusion de "services et organismes s'occupant d'industrialisation, des universités et instituts de recherche et des entreprises commerciales et privées". La réunion de Sofia, en 1977, a ajouté "les travailleurs (notamment les syndicats) afin de faire mieux comprendre les principes d'un redéploiement de l'industrie et de trouver un plus grand appui pour la création de nouvelles capacités industrielles dans les pays en développement"^{6/}. Cela relevait aussi des problèmes précédents. Le manque d'autonomie pouvait avoir pour résultat de limiter les fonctions du comité national à des fonctionnaires d'Etat, avec la participation minimale de représentants d'autres groupes intéressés. L'inclusion d'associations professionnelles (ingénieurs, économistes, etc.) n'a jamais été mentionnée, bien que cela puisse être d'une grande valeur consultative.
- d) Manque de volonté politique. C'est peut être le problème le plus important. Les problèmes fondamentaux doivent être envisagés sans avoir l'assurance au niveau de la prise de décision, que ce soit dans le pays ou dans le cadre du Secrétariat de l'ONUDI, que le comité national est un instrument utile qui pourrait contribuer à un développement industriel judicieux. Il s'agit d'un cercle vicieux, étant donné que la faiblesse des comités nationaux n'incite pas les pouvoirs publics des pays intéressés à les aider, et n'encourage pas les autres pays à établir des

^{6/} ID/WG.251/4, page 4, Recommandation No 3.

comités nationaux ou le Secrétariat à recommander l'allocations de fonds. Il faut trouver le moyen d'éviter ce danger si les comités nationaux doivent se développer et proliférer.

Les problèmes secondaires les plus importants sont les suivants :

- a) Manque de visibilité. Ce problème est concrétisé de diverses manières, par exemple l'absence de locaux spécifiques, l'incapacité de mettre sur pied une bibliothèque spécialisée dans les références des publications de l'ONUDI pour lesquelles il semble y avoir une demande véritable dans de nombreux pays ou d'organiser des programmes annuels d'activités qui intéressent le public dans son ensemble et attirent l'attention des organes d'information;
- b) Manque de personnel. La pénurie ou l'absence de personnel à plein temps qui pourrait assurer la continuité des activités est un autre problème. Il en résulte que le personnel à temps partiel ne dispose pas d'assez de temps dans une certaine mesure pour stimuler le comité national. La rotation du personnel à temps partiel est généralement élevée, et ceci débouche sur des difficultés supplémentaires étant donné que si l'on renouvelle souvent le personnel, il est privé de toute motivation;
- c) Manque de connaissance. Il existe une information qui n'est pas appropriée en ce qui concerne l'ONUDI, ses travaux, procédures, programmes et possibilités en vue d'appuyer le développement industriel local mondial. Le manque de contact avec le personnel du Secrétariat qui pourrait permettre d'établir des rapports et des communications officels est lié à ce problème.
- d) Manque de communications. Le peu de communications avec le Secrétariat de l'ONUDI peut être attribué entièrement à l'inefficacité des comités nationaux; mais on a estimé que le Secrétariat devrait rechercher des méthodes de communications plus valables. A cet égard, les représentants résidents du PNUD et les conseillers industriels principaux hors siège pourraient jouer un rôle.

SUGGESTIONS EN VUE DE RELANCER LES COMITES NATIONAUX

Tout en gardant ces problèmes présents à l'esprit et tout en souhaitant être réaliste, il a été jugé peu opportun d'énumérer les multiples recommandations qui méritent toutes d'être suivies. L'essentiel serait plutôt d'insister sur un nombre limité de propositions concrètes dans l'espoir que des décisions seront prises immédiatement, à la fois au niveau national et au sein du Secrétariat de l'ONUDI.

Dans ce contexte, les principales contraintes pesant sur ces propositions sont, dans le détail, les suivantes :

- a) Pénurie de fonds au sein du Secrétariat; étant donné les conditions budgétaires actuelles cette contrainte risque de se faire sentir encore plusieurs années;
- b) Manque de fonds, plus particulièrement dans les pays en développement et dans les pays les moins développés. A moins qu'une amélioration marquée n'intervienne dans l'économie mondiale globale, aucune ressource importante ne peut être affectée à la relance des comités nationaux existants ou à la création de nouveaux comités;
- c) Absence de personnel qualifié et motivé capable de diriger les comités nationaux; absence de possibilités de formation et d'acquisition de connaissances et d'expérience aux niveaux national, régional ou interrégional;
- d) Rôle prépondérant que joue l'Etat dans le développement industriel de nombreux pays en développement, plus particulièrement au cours des premières étapes du développement industriel. Par rapport au secteur public, le secteur privé joue un rôle assez limité.

Le Secrétariat de l'ONUDI pourrait prendre certaines mesures susceptibles d'améliorer considérablement la situation :

- a) En dépit des contraintes financières, le Secrétariat doit accorder des fonds pour soutenir les comités nationaux, particulièrement dans les pays en développement. Il n'est ni déraisonnable ni irréaliste de proposer une allocation annuelle de 250 000 dollars, conjointement pris en charge par le programme régulier et le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel. Cette somme serait octroyée de manière

sélective. Il est proposé de la réserver aux comités nationaux des pays en développement qui répondent à un certain nombre de conditions - un minimum d'autonomie, de visibilité et d'efficacité - ou qui promettent de les réaliser avec le soutien du Secrétariat. Ces fonds pourraient financer les activités suivantes :

- i) Visites du personnel des comités nationaux (particulièrement les secrétaires ou responsables permanents) au Secrétariat de l'ONUDI afin qu'il se familiarise avec le système, les procédures et le fonctionnement de l'ONUDI et qu'il établisse des contacts personnels avec les représentants officiels utiles;
 - ii) Organisation d'un certain nombre de réunions structurées aux niveaux sous-régional, régional ou interrégional, afin d'envisager de nouveaux moyens de renforcer les comités nationaux et de repérer des méthodes permettant aux comités de faire preuve d'innovation et d'efficacité dans l'exercice de leurs fonctions. Certaines de ces réunions pourraient se tenir en même temps que les réunions du Conseil du développement industriel. Cette pratique représenterait sans doute une lourde charge pour la Section des relations avec les gouvernements et organisations intergouvernementales (Division des services de conférence, de l'information et des relations extérieures) mais, avec la coopération des autres sections et divisions, cette charge supplémentaire pourrait être supportée en attendant l'affectation d'autres ressources et la relance des comités nationaux, qui permettraient à ceux-ci de prendre en charge leur propre organisation;
- b) Financement des comités nationaux actifs et compétents. Quelques possibilités :
- i) Coopération avec les organisations sous-régionales et régionales ayant des organes semi-officiels similaires afin de créer en commun des comités nationaux pour le développement industriel. C'est l'approche adoptée par certaines régions dans leurs relations avec l'UNESCO. Indépendamment du regroupement des ressources nationales affectées à l'éducation, à la science et à la culture, ces comités ont réussi à créer une coordination efficace des programmes internationaux et régionaux dans le pays, au profit des trois parties intéressées (au nombre des organisations de ce genre figurent,

dans la région arabe, l'Organisation arabe pour le développement industriel et le Sous-comité pour les questions industrielles du Comité de coordination du développement de l'Afrique australe);

- ii) Confier la mise en place de programmes ou d'éléments de programmes aux comités nationaux plutôt qu'à des particuliers ou à des organisations d'un pays donné. Cette démarche pourrait s'appliquer aux stages de formation, à la compilation de données, à la réalisation d'études, à l'organisation de réunions et à la mise en place de projets. Non seulement une partie des fonds serait ainsi affectée aux comités nationaux, mais aussi les comités attireraient des éléments compétents, relevant ainsi les capacités de son personnel permanent et renforçant sa visibilité dans le pays;
- c) Mobiliser le soutien du Secrétariat de l'ONUDI aux comités nationaux et faire davantage participer ceux-ci aux programmes et activités de l'Organisation. A cet égard, il est jugé que les conseillers industriels principaux hors siège pourraient jouer un rôle important. Il convient de mieux convaincre les intéressés qu'un comité national visible et puissant aiderait considérablement les conseillers à exercer leurs propres fonctions. Les comités nationaux ont un rôle semi-officiel dans les relations des conseillers avec les autorités centrales. Si ceux-là - en tant que représentants de l'ONUDI - veulent défendre la cause des comités nationaux auprès d'un gouvernement en persuadant celui-ci de l'importance d'avoir un comité national puissant, des résultats concrets pourraient être atteints assez rapidement. Les conseillers pourraient contribuer à tirer le maximum des activités de l'ONUDI et aider les gouvernements à les renforcer;
- d) Profiter de la présence du personnel de l'ONUDI (membres du Secrétariat ou experts et consultants) et leur demander de faire des exposés ou d'organiser des tables rondes et des séminaires sous les auspices des comités nationaux. Les sociétés professionnelles seraient ravies d'organiser de telles rencontres. Le renforcement du prestige et de l'importance des comités nationaux et l'intérêt inévitable manifesté par les médias seraient immédiats. L'ONUDI pourrait envisager de rendre ce genre d'activité obligatoire lors de la préparation de projets de visites ou de la rédaction de descriptions de poste et de mandats;

- e) Il convient de soutenir les comités nationaux dans leurs fonctions de recrutement. Souvent, les comités nationaux ne sont pas informés régulièrement des vacances d'emploi; qui plus est, ils ne sont pas en mesure de répondre de manière systématique aux demandes du Secrétariat. Il conviendrait d'accorder une assistance et un encadrement techniques qui seraient régulièrement modifiés en fonction des expériences acquises; cette aide pourrait prendre la forme de communications plus régulières, d'apport de méthodologies et de procédures normalisées pour l'organisation d'un fichier national et la prise en charge des demandes adressées aux comités nationaux;
- f) Quand la nouvelle constitution de l'ONUDI sera ratifiée et l'Organisation deviendra une institution spécialisée indépendante, on pourrait la modifier de manière à y inclure un article traitant de manière spécifique des comités nationaux. Il conviendrait d'organiser une conférence des comités nationaux pour rédiger leur charte qui refléterait la diversité des situations des Etats Membres et qui leur conférerait le statut approprié et préciserait leurs fonctions, leur permettant de participer efficacement au développement industriel;
- g) Quant aux mesures gouvernementales, il convient d'insister sur la nécessité de se conformer au Colloque d'Athènes en ce qui concerne la composition et le statut des comités nationaux. Il est urgent de réorganiser ceux qui ne sont pas réellement représentatifs des groupes, associations et organisations participant aux diverses activités de développement industriel. Il ne doit pas être très difficile d'accorder un minimum d'autonomie à un comité national et d'en faire autre chose qu'un simple rouage de plus dans l'appareil bureaucratique. Il convient de prévoir l'allocation de locaux spécifiques, permettant la mise en place d'une bibliothèque de références organisée qui comprendra toutes les publications de l'ONUDI. Les activités à l'intention du public - conférences, débats, séminaires - devraient être organisées par des sociétés savantes ou des organisations professionnelles. Enfin, les gouvernements devraient s'efforcer de faire participer le personnel des comités nationaux à la préparation des réunions du Conseil du développement industriel et aux délégations nationales à ces réunions.

Toutes ces démarches impliquent certes l'attribution de fonds, mais la participation d'individus compétents et motivés aux activités des comités nationaux est tout aussi importante. Seuls les efforts et la persévérance de ces individus permettront des résultats. Ces individus seraient aussi en mesure de communiquer leur enthousiasme aux autres membres du comité national ainsi qu'à d'autres comités nationaux de la région et dans le monde entier.

Tableau 1. Création des comités nationaux

Année	Afrique	Etats arabes	Asie et Océanie	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Pays en développement	Pays développés	Total par année
1968	3	6	4	1	4	17	1	18
1969	3	-	2	3	2	9	1	10
1970	1	-	-	1	1	2	1	3
1971	2	-	1	2	1	5	1	6
1972	-	1	1	-	-	2	-	2
1973	2	-	-	-	-	2	-	2
1974	-	-	1	-	-	1	-	1
1975	-	-	-	-	-	-	-	-
1976	-	-	-	1	-	1	-	1
1977	-	2	-	-	1	3	-	3
1978	-	1	2	1	1	4	1	5
1979	-	-	1	2	-	2	1	3
1980	1	-	1	-	1	3	-	3
Total	12	10	13	11	11	51	6	57

Tableau 2. Organisation des comités

Pays	Date de création	Type d'organisation	
		Comité indépendant	Organe gouvernemental
Afghanistan	1978		x
Botswana	1980		x
Bulgarie	1971	x	
Burundi	1969	x	
Chili	1971		x
Chine	1980		x
Côte d'Ivoire	1973	x	
Cuba	1968	x	

nationaux pour l'ONUDI

Organe gouvernemental patronné	Président ou Secrétaire
Département de la planification du Ministère des mines et de l'industrie	Président du département de la planification
Ministère des finances et de la planification du développement	
Commission de la coopération économique, scientifique et technique du Conseil des Ministres	Secrétaire permanent de la Commission
Ministère de l'économie	Direction générale de l'économie
Oficina de Planificación Nacional (ODEPLAN)	Patricio Yunis
Ministère des relations économiques avec les pays étrangers, Sixième département	
Ministère de la planification de l'économie et des finances	Ministre de la plani- fication, de l'économie et des finances
Commission nationale de colaboración económica y cient.-Téc.	

Tableau 2 (suite)

Pays	Date de création	Type d'organisation		Organe gouvernemental patronné	Président ou Secrétaire
		Comité indépendant	Organe gouvernemental		
Egypte	1968		x	Département des relations étrangères du Ministère de l'industrie, des pétroles et des mines	Sous-Secrétaire d'Etat à l'industrie
Equateur	1969		x	JUNAPLA	Président du JUNAPLA
Finlande	1971	x		Ministère des affaires étrangères	Secrétaire général Entreprise technique
Ghana	1971	x		Ministère de l'industrie	Commissaire pour l'industrie
Guatemala	1980		x	Consejo Nacional de Planificación Económica	Viceministro de Economía
Haute-Volta	1969		x	Ministère du commerce, du développement industriel et des mines	Ministre du commerce, du développement industriel et des mines
Honduras	1968		x	Ministère de l'économie	Directeur général de l'industrie
Hongrie	1970	x		Secrétariat des relations économiques internationales du Conseil des ministres	Vice-Ministre, Chef de secrétariat, Relations économiques internationales
Inde	1968	x		Ministère de l'industrie	Ministre de l'industrie
Iran	1969	x		Ministère de l'économie	
Iraq	1977	x		Ministère de l'industrie et des minerais	

Tableau 2 (suite)

Pays	Date de création	Type d'organisation	
		Comité indépendant	Organe gouvernemental
Italie	1978	x	
Koweït	1968		x
Lesotho	1968	x	
Liban	1977	x	
Luxembourg	1979	x	
Madagascar	1968	x	
Malaisie	1971	x	
Malte	1979	x	
Maroc	1968		x
Mongolie	1979	x	

Organe gouvernemental patronné	Président ou Secrétaire
Ministère des affaires étrangères	Sous-Secrétaire d'Etat
Commission du développement industriel	Ministre du commerce et de l'industrie
National Development Corporation	Premier Ministre
Ministère du commerce et des pétroles	Ministre de l'industrie et des pétroles
LUX-Development	Directeur gérant de la Chambre de commerce
Plan et industrie	Directeur général du Plan
Ministère du commerce et de l'industrie	Président de la MIDA
Ministère du développement de l'énergie, des ports et des télécommunications	Malta Development Corporation
Centre d'accueil et d'orien- tation des investisseurs	
Commission d'Etat pour les relations économiques extérieures	Président de la Commission d'Etat pour les relations écono- miques extérieures

Tableau 2 (suite)

Pays	Date de création	Type d'organisation	
		Comité indépendant	Organe gouvernemental
Népal	1978	x	
Nicaragua	1968	x	
Norvège	1970	x	
Pakistan	1972		x
Panama	1977	x	
Pays-Bas	1968	x	
Pérou	1978		x
Philippines	1974	x	
Pologne	1976	x	

Organe gouvernemental patronné	Président ou Secrétaire
Département de l'industrie	Directeur général, Département de l'industrie
Ministère des affaires étrangères	
Commission de la coopération industrielle	
Conseil industriel consul- tatif, Ministère de l'industrie	Secrétaire, Ministère de l'industrie
Ministère de la planification	Directeur, Planification de la coopération inter- nationale et technique
Ministère des affaires étrangères	Directeur général de la coopération inter- nationale, Ministère des affaires étrangères
Ministère de l'industrie, du commerce, du tourisme et de l'intégration	
Ministère de l'industrie	Ministre adjoint à l'industrie
Ministère du commerce extérieur et de l'économie maritime	Ministre du commerce extérieur et de l'économie maritime

Tableau 2 (suite)

Pays	Date de création	Type d'organisation	
		Comité indépendant	Organe gouvernemental
République arabe syrienne	1972	x	
République centrafricaine	1971		x
République démocratique populaire lao	1968		x
République dominicaine	1969		x
République de Corée	1969	x	
République-Unie de Tanzanie	1969	x	
Rwanda	1968	x	
Sénégal	1973	x	
Singapour	1968		x
Somalie	1968	x	

Organe gouvernemental patronné	Président ou Secrétaire
Ministère de l'industrie	Ministre de l'industrie
Commission nationale des investissements	Ministère de l'industrie
Commission nationale de l'industrie et des mines	
CORDE	Directeur général de la CORDE
Association ONUDI/Corée	Secrétaire général ONUDI/Corée
Ministère de l'industrie	Secrétaire principal au Ministère de l'industrie
Ministère des finances, de l'économie et de la planification	
Ministère du développement industriel et de l'environnement	Ministre du développement industriel et de l'environnement
Economic Development Board	Président, Economic Development Board
Ministère de l'industrie et du commerce	Directeur général, Ministre de l'industrie et du commerce

1
20
1

Tableau 2 (suite)

Pays	Date de création	Type d'organisation		Organe gouvernemental patronné	Président ou Secrétaire
		Comité indépendant	Organe gouvernemental		
Soudan	1968	x		Ministère de l'industrie et des mines	Sous-Secrétaire au Ministère de l'industrie et des mines
Tchécoslovaquie	1969	x		Commission de la planification d'Etat	Vice-Président de la Commission de la planification d'Etat
Thaïlande	1968	x		Ministère de l'industrie	Ministre de l'industrie
Togo	1970		x	Commission de l'investissement	Ministre du développement des entreprises publiques
Tunisie	1968	x		Ministère de l'industrie et du commerce	Directeur général, Cellulose Co.
Union des Républiques socialistes soviétiques	1969	x		OKNT	Vice-Président, Commission d'Etat à la science et à la technique
Uruguay	1968	x		Ministère de l'industrie et de l'énergie	Directeur de la propriété industrielle
Yémen démocratique	1978	x		Ministère de l'industrie	Vice-Ministre de l'industrie
Yougoslavie	1969	x		Comité fédéral de l'énergie et de l'industrie	Sous-Secrétaire, Commission fédérale de l'énergie et de l'industrie

Tableau 3. Etat actuel des comités nationaux pour l'ONUDI

Pays	Questionnaire envoyé		Départements responsables (localisation des comités nationaux)	Réactions/observations
	Oui	Non		
Afghanistan		x	Département de la planification du Ministère des mines et de l'industrie	Les fonctions d'un comité national sont exercées par une institution de l'Etat
Botswana		x	Ministère des finances et de la planification du développement	Les fonctions d'un comité national pour l'ONUDI sont exercées par le Ministère lui-même
Bulgarie		x	Commission pour la coopération éco- nomique, scientifique et technique auprès du Conseil des ministres	Aucun questionnaire n'a été envoyé depuis que le comité national participe acti- vement aux activités de l'ONUDI. Un projet commun ONUDI/Bulgarie est ordinairement coordonné par le comité national. Le comité national a un secrétariat permanent et est en général tenu informé de toutes les questions concernant le programme commun de coopé- ration ONUDI/Bulgarie.
Burundi	x		Ministère de l'économie	Des informations complémentaires concernant le comité national ont été demandées par le conseiller industriel principal hors siège
Chili	x		Département de la coopération technique du bureau de planification nationale	Les fonctions d'un comité national pour l'ONUDI ont été confiées au département de la coopération technique de l'ODEPIAN. Des informations supplémentaires ont été demandées par le conseiller industriel principal hors siège puisqu'aucune réponse au questionnaire n'a été reçue.
Chine		x	Ministère des relations économiques avec les pays étrangers, sixième département	Les fonctions d'un comité national pour l'ONUDI sont exercées par le Ministère lui-même.

Tableau 3 (suite)

Pays	Questionnaire envoyé		Départements responsables (localisation des comités nationaux)	Réactions/Observations
	Oui	Non		
Côte d'Ivoire	x		Ministère de l'économie, des finances et de la planification	Le comité national a commencé à fonctionner en 1976, après l'inauguration officielle. On a tenu des réunions pour discuter des problèmes importants concernant l'ONUDI, par exemple la troisième Conférence générale. Les rapports des réunions ont été adressés au Secrétariat de l'ONUDI, de même qu'aux autres institutions spécialisées. Le comité national se compose de membres de divers secteurs de l'économie; il a un bureau exécutif et un secrétariat général. Il fait des recommandations aux ministères intéressés au sujet des questions mentionnées ci-dessus. Il est satisfait de ses relations avec l'ONUDI
Cuba	x		Comité national de coopération économique, scientifique et technique	Aucune réponse n'a été reçue jusqu'à présent.

Tableau 3 (suite)

Pays	Questionnaire envoyé		Départements responsables (localisation des comités nationaux)	Réactions/Observations
	Oui	Non		
République dominicaine	x		Société dominicaine d'industrie d'Etat	On a reçu une réponse provisoire. Des informations supplémentaires concernant le questionnaire ont été demandées
Equateur	x		Comité national de planification et de coordination économique	Le comité national informe périodiquement les petites et moyennes entreprises en ce qui concerne les fonctions et les activités de l'ONUDI. Des informations supplémentaires ont été demandées.
Egypte		x	Département des relations extérieures au Ministère de l'industrie, du pétrole et des mines	Aucun questionnaire n'a été adressé au comité national puisque ses activités relèvent du Ministère
Finlande		x	Ministère des affaires étrangères	Le comité national a cessé de fonctionner pour le moment
Ghana	x		Ministère de l'industrie	Le gouvernement ne voit pas à l'heure actuelle la nécessité de réactiver le comité national
Guatemala	x		Conseil national de planification économique	On attend toujours une réponse
Honduras	x		Ministère de l'économie	Le conseiller industriel principal hors siège a demandé de faire des efforts pour réactiver le comité national pour l'ONUDI
Haute-Volta	x		Ministère du commerce, du dévelop- pement industriel et des mines	Le représentant résident a demandé instamment de réactiver le comité national en Haute-Volta

Tableau 3 (suite)

Pays	Questionnaire envoyé		Départements responsables (localisation des comités nationaux)	Réactions/Observations
	Oui	Non		
Hongrie		x	Secrétariat pour les relations économiques internationales auprès du conseil des ministres	Le comité national s'intéresse activement aux activités de l'ONUDI. Il a un secrétariat permanent, poursuit ses activités sur la base d'un programme de travail et se tient informé de toutes les activités concernant le programme conjoint de coopération ONUDI/Hongrie.
Inde	x		Département du développement industriel.	Le comité national a un secrétariat permanent, se réunit une fois par an et fonctionne en tant que service de liaison pour l'ONUDI au sein du Gouvernement de l'Inde. Les publications de l'ONUDI sont distribuées aux organisations intéressées pour information et action.
Iran	x		Ministère de l'économie	Compte tenu de la révolution de 1979, le comité national pour l'ONUDI en Iran a cessé de fonctionner.
Iraq	x		Organisation d'Etat pour le développement industriel	Le comité national est en train d'être relocalisé au ministère de l'industrie et des minéraux. Toute la correspondance concernant les activités de l'ONUDI devrait maintenant être adressée au comité national.

1
1
1

Tableau 3 (suite)

Pays	Questionnaire envoyé		Départements responsables (localisation des comités nationaux)	Réactions/Observations
	Oui	Non		
Italie		x	Ministère des affaires étrangères	Le comité national a un secrétariat permanent et il contribue au succès de la coopération entre l'ONUDI et l'Italie
Koweït	x		Commission de développement industriel	Aucune réponse jusqu'à présent
Lesotho	x		Société de développement national	Aucune réponse jusqu'à présent
Liban	x		Ministère de l'industrie et du pétrole	Aucune réponse n'a été reçue jusqu'à présent
Luxembourg		x	Développement-LUX	Le comité national est actif, a un secrétariat permanent et contribue activement au succès de la coopération entre le Luxembourg et l'ONUDI
Madagascar	x		Planification, industrie	Aucune réponse n'a été reçue jusqu'à présent
Malaisie	x		Ministère du commerce et de l'industrie	Le comité national a un secrétariat permanent, se réunit lorsque le besoin s'en fait sentir, n'a pas de programme de travail fixé à l'avance, fait des recommandations au ministère du commerce et de l'industrie et joue un rôle important de coordination. Il est satisfait des publications de l'ONUDI mais souhaiterait avoir un exemple du mandat établi par les activités des comités nationaux dans d'autres pays.
Malte		x	Ministère du développement, de l'énergie, des postes et télécommunications	Le comité national est actif, a bénéficié de l'assistance de l'ONUDI à plusieurs occasions et poursuit les objectifs de l'ONUDI

Tableau 3 (suite)

Pays	Questionnaire envoyé		Départements responsables (localisation des comités nationaux)	Réactions/Observations
	Oui	Non		
Maroc	x		Centre d'accueil et d'orientation des investisseurs	Aucune réponse n'a été reçue jusqu'à présent.
Mongolie	x		Commission d'Etat concernant les relations extérieures et économiques	Le comité national a un secrétariat permanent, se réunit régulièrement, élabore un programme de travail qui après étude préliminaire et discussion est examiné à une session générale du comité national. Il fait rapport à ses membres, qui sont des représentants de divers ministères. Il a participé activement à l'élaboration des programmes du pays pour 1982-1986 et est satisfait des publications de l'ONUDI qui sont transmises aux ministères gouvernementaux appropriés.
Népal	x		Département de l'industrie	Le comité national se compose de plusieurs fonctionnaires publics de même que de représentants du secteur privé. Il se réunit sur une base spéciale. Le département de l'industrie fonctionne en tant que secrétariat permanent et il n'a pas été institutionnalisé comme organe consultatif. Il semble satisfait des publications de l'ONUDI, mais leur distribution n'est pas entièrement conforme à ce qu'on peut attendre. Il s'intéresse aux renseignements concernant le fonctionnement des comités nationaux dans d'autres pays et leurs relations avec leurs gouvernements respectifs.
Nicaragua	x		Ministère des affaires étrangères	Le comité national a cessé de fonctionner depuis la révolution.

Tableau 3 (suite)

Pays	Questionnaire envoyé		Départements responsables (localisation des comités nationaux)	Réactions/Observations
	Oui	Non		
Norvège		x	Comité pour la coopération industrielle avec les pays en développement	Le comité national a un secrétariat permanent et contribue activement au succès des objectifs de l'ONUDI
Pakistan	x		Conseil consultatif industriel, Ministère de l'industrie	Le comité national revitalisé se prépare à tenir sa première réunion
Panama	x		Ministère de la planification	Le conseiller industriel principal hors siège et le représentant résident essaient de réactiver le comité national
Pays-Bas		x	Ministère des affaires étrangères	Le comité national a un secrétariat permanent, est très actif et encourage activement la coopération entre les Pays-Bas et l'ONUDI
Pérou		x	Ministère de l'industrie, du commerce, du tourisme et de l'intégration	Aucun questionnaire n'a été adressé au comité national puisque ses fonctions sont exercées par une institution de l'Etat
Philippines	x		Ministère de l'industrie	Le comité national n'est pas véritablement actif étant donné que l'Autorité nationale économique et de développement ne l'appuie pas. Cet organisme estime que l'état des priorités concernant l'assistance technique des Nations Unies relève de sa compétence. Une tentative a été faite pour modifier le comité national et en faire une instance de discussion de niveau élevé qui tiendrait informée l'industrie des activités de l'ONUDI et discuterait également des domaines et des méthodes d'assistance technique nécessaires

Tableau 3 (suite)

Pays	Questionnaire envoyé		Départements responsables (localisation des comités nationaux)	Réactions/Observations
	Oui	Non		
Pologne		x	Ministère du commerce extérieur et de l'économie maritime	Le comité national s'intéresse beaucoup aux activités de l'ONUDI. Il a un secré- tariat permanent, poursuit ses activités sur la base d'un programme de travail qui est adopté annuellement et se tient informé de toutes les questions concernant le programme conjoint de coopération ONUDI/Pologne
République démocratique populaire Lao	x		Commission nationale des mines et de l'industrie	Aucune réponse n'a été reçue jusqu'à présent
République arabe syrienne	x		Ministère de l'industrie	Aucune réponse n'a été reçue jusqu'à présent
République contrafricaine	x		Commission nationale des investissements	La réunion du comité national se tiendra prochainement. On attend toujours les réponses au questionnaire.
République de Corée	x		Association coréenne/ONUDI	Aucune réponse n'a été reçue jusqu'à présent
République-Unie de Tanzanie	x		Ministère de l'industrie	Le comité national a joué un rôle actif dans la programmation du troisième cycle de même qu'en ce qui concerne la coordination du programme du secteur industriel de l'ONUDI en République-Unie de Tanzanie. Des réponses à d'autres questions sont demandées.

Tableau 3 (suite)

Pays	Questionnaire envoyé		Départements responsables (localisation des comités nationaux)	Réactions/Observations
	Oui	Non		
Rwanda	x		Ministère des finances, de l'économie et de la planification	Le conseiller industriel principal hors siège est prié de fournir des informations supplémentaires
Sénégal	x		Ministère du développement industriel et de l'environnement	Le comité national a examiné les projets industriels éventuels pour obtenir une assistance des Nations Unies. La réunion s'est tenue le 27 mai 1981.
Singapour	x		Conseil de développement économique	Le comité national a un secrétariat permanent, son travail concerne tous les aspects de promotion de l'industrialisation. Il coordonne les activités avec le gouver- nement et le secteur privé, sert d'organisme de liaison entre le gouvernement et les groupes industriels et exerce une grande variété de fonctions
Somalie	x		Ministère de l'industrie et du commerce	Le comité national créé en 1968 était en sommeil et le gouvernement l'a donc recons- titué à partir de mai 1981. Il se compose de cinq membres au niveau de directeur général appartenant aux ministères suivants : industrie, planification nationale, éducation, finance, travail et agriculture. Le comité national élira son président et son secrétaire, conseillera le gouvernement sur toutes les questions de l'ONUDI concernant le développement industriel, évaluera, passera en revue et contrôlera le progrès des projets de l'ONUDI dans le pays, conseillera en ce

Somalie (Suite)

Soudan	x	Ministère de l'industrie et des mines
Tchécoslovaquie	x	Commission de planification de l'Etat
Thaïlande	x	Ministère de l'industrie

qui concerne le programme d'action futur et évaluera le niveau des besoins d'assistance de l'ONUDI pour les projets existants et nouveaux parrainés par l'ONUDI. Il passera également en revue et coordonnera les activités des divers organismes privés et publics dans le domaine du développement industriel, il sera responsable envers le ministère de l'industrie et entretiendra des relations spéciales avec le ministère de la planification nationale, l'ONUDI, les projets de l'ONUDI en Somalie, la Chambre de commerce et l'université nationale de même qu'avec les instituts de recherche

Aucune réponse n'a été reçue jusqu'à présent

Le comité national s'intéresse activement aux activités de l'ONUDI. Il a un secrétariat permanent, exerce ses activités sur la base d'un programme de travail qui est adopté annuellement et se tient informé de toutes les questions concernant le programme conjoint de coopération ONUDI/REST

Le comité national a un secrétariat permanent, se réunit lorsque cela est nécessaire, agit en tant que responsable, fait rapport sur les activités aux hauts fonctionnaires, fait des recommandations aux gouvernements en ce qui concerne les questions importantes ayant trait à l'ONUDI. Le comité national n'est pas satisfait des publications de l'ONUDI et les considère comme étant trop théoriques. Il préfère recevoir des documents de représentants régionaux. Il recommande que les documents devraient être préparés en ayant présent à l'esprit le niveau de technique et de connaissance des pays en développement.

Tableau 3 (suite)

Pays	Questionnaire envoyé		Départements responsables (localisation des comités nationaux)	Réactions/Observations
	Oui	Non		
Togo	x		Commission nationale des investissements	Aucune réponse n'a été reçue jusqu'à présent
Tunisie	x		Direction générale de l'industrie	La Direction générale de l'industrie du Ministère de l'économie nationale a assumé les fonctions d'un comité national et elle établit, coordonne et exécute les politiques industrielles de la Tunisie
Union des Républiques socialistes soviétiques		x	Comité d'Etat pour la science et la technique	Le comité national s'intéresse activement aux activités de l'ONUDI. Il a un secrétariat permanent, poursuit ses activités sur la base d'un programme de travail et coordonne toutes les activités concernant la coopération entre l'URSS et l'ONUDI
Uruguay	x		Ministère de l'industrie et de l'énergie	Le comité national a un secrétariat permanent. Il se réunit lorsque cela est nécessaire, mais il n'a pas de programme de travail défini étant donné qu'il reçoit la documentation avec beaucoup de retard. A l'heure actuelle, il fait rapport au Ministère de l'industrie et de l'énergie. Les documents reçus sont transmis aux personnes intéressées. Le comité national demande que l'ONUDI entretienne des contacts plus étroits avec lui pour ce qui est des réunions régionales, des projets, des experts, etc., Un nombre plus important de publications sont demandées.

Tableau 3 (suite)

Pays	Questionnaire envoyé		Départements responsables (localisation des comités nationaux)	Réactions/Observations
	Oui	Non		
Yémen démocratique	x		Ministère de l'industrie	Aucune réponse au questionnaire n'a été reçue
Yougoslavie		x	Comité fédéral pour l'énergie et l'industrie	Le comité national s'intéresse de très près aux activités de l'ONUDI. Les activités du Centre commun ONUDI/Yougoslavie sont habituellement coordonnées par le comité national. Il a un secrétariat permanent et est tenu généralement informé de toutes les questions concernant le programme commun de coopération ONUDI/Yougoslavie.

